



Contrat de Réservation pour la Pension  
Année 2025

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

*Personne à prévenir autre que ses Humains :* ..... Tél : .....

*Je soussigné(e) Mr/Mme..... autorise Mr ou Mme INGUANEZ à intervenir si mon chat est blessé ou malade et à l'emmener chez le vétérinaire le plus proche ou le vétérinaire référent de la pension féline. Je m'engage à régler les frais vétérinaires ainsi que les frais de transport.*

Nom du chat : ..... Identification : .....

Date de naissance : ..... Sexe : ..... Stérilisé(e) : .....

Date d'entrée : ..... Heure souhaitée : .....

Date de départ : ..... Heure souhaitée : .....

**(Les arrivées et les départs se font uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi de 12 h à 19 h.)**

Nbre de jours : ..... Coût journalier ..... Total .....

(Tarif en fonction du nombre de chats du même foyer)

O - option alimentation croquettes : 2 €/jour Nbr jours : .... Total .....

O - option soins et traitements : 2 €/soin Nbr jours : ... Nbr soins/jour : ... Total .....

(Ordonnance vétérinaire obligatoire)

O - Injection Insuline : 3 €/injection Nbr jours : ... Nbr soins/jour : ... Total .....

(Ordonnance vétérinaire obligatoire avec protocole d'injection)

O - option arrivée ou départ un jour férié : 13 €/jour Nbr jours : .... Total .....

**Total du séjour\*** .....

**Acompte de 30 % (pour valider la réservation) ..... Solde à régler le jour de l'arrivée .....**

\*TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts

**Je soussigné(e).....confirme avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par la pension et accepte les clauses des conditions générales sans aucune réserve.**

Fait à ....., le.....



## Conditions Générales Année 2025

Pour séjourner à la pension *Loustik & Cie* votre chat doit impérativement être **Identifié** par puce électronique ou par tatouage et être à jour des vaccins suivants : Coryza, Leucose et Typhus. Dans le cas contraire, votre chat sera refusé et il vous sera demandé de régler la totalité du séjour.

Le **carnet de santé** et la **carte d'identification** seront conservés à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal.



Votre animal doit être traité contre les parasites internes et externes : **le dernier vermifuge doit dater de moins de 3 mois et le traitement anti-puces/tiques donné moins de 2 semaines avant l'arrivée à la pension.**

Les traitements antiparasitaires pouvant entraîner des troubles digestifs, ils devront être **administrés au moins 7 jours avant l'entrée à la Pension.**

Si la présence de parasites est constatée pendant le séjour, un traitement lui sera administré et facturé selon les tarifs en vigueur.



Les chats de plus de 6 mois doivent être stérilisés.



La Pension doit impérativement être informée de tout problème de santé ou de comportement (fiche de renseignements). Si l'animal a un traitement médical, il devra être **prescrit par un vétérinaire** et accompagné de l'**ordonnance**.

La pension se réserve le droit de refuser un chat à son arrivé s'il est en mauvaise santé ou susceptible d'être contagieux pour les autres pensionnaires ou présentant des signes d'agressivité.



Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de maladie ou d'accident survenus à votre chat. Il sera conduit chez notre **vétérinaire référent le Docteur Caroline MINETTE** ou chez le vétérinaire le plus proche en cas d'urgence.

**Les frais engagés à cet effet sont à la charge du propriétaire** (consultation vétérinaire, médicaments, frais de transport 35 € par trajet A/R + temps de consultation), administration des traitements (2 €/traitement).



La Pension « *Loustik & Cie* » décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal en cours de séjour sans lien direct avec son fonctionnement.



Le nettoyage des locaux étant assuré quotidiennement et les espaces désinfectés avant chaque arrivée, la pension n'est pas tenue responsable des épidémies ou eczéma qui pourraient survenir pendant et après le séjour. En effet certaines maladies peuvent être présentes dans l'organisme du chat sans se manifester pendant une très longue période (on parle de « porteur sain ») et un événement stressant (changement d'habitudes, transport...) peut déclencher l'apparition de symptômes. C'est le cas, entre autres, de la PIF (Péritonite Infectieuse Féline), du FIV (Virus de l'Immunodéficience Féline), de la Teigne et certaines formes chronique de coryzas, insuffisance rénale et hépatite pour lesquels il n'existe pas de vaccins

De même, la Pension ne saurait être tenue responsable en cas de blessures causées par la circulation du chat sur les plates-formes et jeux dans sa chambre.



Le propriétaire accepte que La Pension « *Loustik & Cie* » diffuse sur ses différents supports numériques (Site internet, Facebook, Instagram...) des photos de ses petits pensionnaires pendant leur séjour.



Conformément à l'article 453,511-11 et 521-1 du Code Pénal, tout animal non repris de la pension 7 jours après la date prévue et sans manifestation de son propriétaire, sera considéré comme abandonné. La Pension *Loustik & Cie* prendra les dispositions nécessaires (placement SPA, associations, refuges...) sans aucun recours possible. Une plainte sera systématiquement déposée à l'encontre du client, pour abandon d'animal – Art 521-1 du Code Pénal.

Le solde du séjour reste entièrement dû.

495 Impasse du Lac – « La Vallée Hesry » – 22 130 Plorec-sur-Arguenon

07 87 04 64 92

Mail : [loustiketcie@orange.fr](mailto:loustiketcie@orange.fr)

[www.loustiketcie.fr](http://www.loustiketcie.fr)

EI - Siret : N°429 529 035 00033



*Les entrées et sorties se font exclusivement sur rendez-vous du lundi au samedi de 12 h à 19 h.*

*Les entrées ou sorties un jour férié seront majorées de 13 €.*

*La Pension est fermée au public le dimanche.*

**Toute journée commencée est due.**  
*(Quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ).*

**En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, le montant initial reste dû.**

L'animal ne pourra être confié à une tierce personne que sous autorisation préalable du propriétaire lors de la réservation. Une pièce d'identité sera alors exigée.



La réservation n'est validée qu'après accord de la Pension, signature du contrat de réservation, des conditions générales et le versement d'un acompte de 30 % (encaissable immédiatement et non remboursable en cas d'annulation).

Pour toute annulation partielle ou totale du séjour de votre chat, la Pension « Loustik & Cie » doit être **informée au plus tard 1 mois avant la date du début du séjour.**

*Dans le cas contraire, il vous sera demandé de régler la totalité du séjour réservé.*

*La Pension « Loustik & Cie » s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir votre petit protégé dans un environnement agréable et lui apporter toute son attention.*

J'ai lu et j'accepte les conditions générales 2025 décrites ci-dessus sans réserve.

Nom et Prénom

Date et signature.

495 Impasse du Lac – « La Vallée Hesry » – 22 130 Plorec-sur-Arguenon

07 87 04 64 92

Mail : [loustiketcie@orange.fr](mailto:loustiketcie@orange.fr)

[www.loustiketcie.fr](http://www.loustiketcie.fr)

EI - Siret : N°429 529 035 00033

